



L'ACTUALITÉ

LE DISPOSITIF DE LA REP DOIT ENCORE ÊTRE EXPLIQUÉ

La REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) reste une nouveauté très floue pour nombre d'entreprises qu'il y a lieu d'informer et de rassurer.

Le bâtiment produit environ 42 millions de tonnes de déchets, c'est-à-dire à peu près autant que les déchets générés par l'ensemble des ménages français. Si ces déchets du bâtiment sont essentiellement inertes (75 %), le secteur produit aussi 23 % de déchets non inertes et 2 % de déchets dangereux. Empêcher les dépôts sauvages, anticiper la saturation de certains points de collecte, organiser le réemploi et le recyclage... Autant dire que la gestion de tous ces déchets n'est pas une mince affaire ! Et c'est tout l'objet de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

La REP PMCB est, sur le papier, opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2023 et pourtant, beaucoup de chemin reste à parcourir. Outre le fait que les acteurs ne parviennent toujours pas à s'entendre sur les standards de prix par exemple, que la répartition et le nombre de points de collecte sont encore très loin d'être satisfaisants, la plupart des entreprises restent peu ou mal informées.

La CAPEB poursuit son lobbying, parce que le dispositif est encore insatisfaisant et que les entreprises ont commencé à payer des éco-contributions alors que la très grande majorité d'entre elles ne trouve pas le service auquel elles pourraient prétendre en contrepartie. La CAPEB poursuit également son action pédagogique à l'égard des entreprises sur ce sujet qui demeure complexe pour beaucoup. La CAPEB a tout

30%
seulement des déchets
inertes sont recyclés
aujourd'hui.

d'abord réalisé et mis en ligne une vidéo expliquant simplement comment fonctionne la REP. Les deux élus référents de la CAPEB sur le sujet, Jean-Yves Labat et Jean-Michel Martin, y présentent les conséquences de ce dispositif pour les entreprises artisanales du bâtiment. ([revoir ici la vidéo « Avez-vous entendu parler de la REP Bâtiment – Episode 1 »](#)).

Pour bien informer les entreprises, nous avons également réalisé deux dossiers pratiques. Le premier explique quelles sont les entreprises considérées comme « [metteurs sur le marché](#) » au sens de la REP et donc obligées d'adhérer à un éco organisme et redevables d'éco contributions sur leurs fabrications. Le second porte sur [les standards de tri](#) et leur raison d'être. En l'occurrence, le dispositif de la REP prévoit une reprise sans frais des principaux déchets du bâtiment dès lors que les entreprises les apportent triés. Cette reprise se fait par les points de collecte

qui ont signé une convention de partenariat avec l'un des 4 éco-organismes existants. Les standards de tri permettent de connaître les différents déchets admis pour chaque benne de déchets « mono matériaux ».

Enfin, nous venons de finaliser un motion design [« Quelles solutions pour une reprise sans frais des déchets de chantier ? La CAPEB vous dit tout – Episode 2. »](#).

Un 3^e épisode présentant les standards de tri est en préparation.

L'ensemble de ces supports d'information est mis en ligne au fur et à mesure des parutions sur notre site artisans engagés déchets qui a été entièrement remanié pour être plus explicite sur la REP justement. Nous vous invitons à les utiliser largement afin que le plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment soit informé et comprenne mieux ce dispositif qui s'impose désormais à elles.

On rappellera également que les membres du Réseau CAPEB ont accès à toutes les actualités sur ce dossier de la REP au sein d'une page ARTUR dédiée. Au registre des nouveautés, vous y trouverez notamment le tableau des points de collecte arrêté au 10 janvier 2024. La page contient par ailleurs des informations diffusées par les 4 éco organismes du bâtiment et l'OCAB, l'organisme qui les chapeaute (replay de webinaires et Questions/Réponses notamment).

SOCIAL

→ LE CHALLENGE "100 MINUTES POUR LA VIE" OUVERT JUSQU'AU 9 FÉVRIER

L'OPPBTP relance son challenge « 100 minutes pour la vie » jusqu'au 9 février. Cette opération vise à sensibiliser les apprentis, les élèves, les enseignants et toutes les équipes éducatives du BTP à la prévention des risques professionnels et aux bonnes pratiques à adopter.

Cette sensibilisation se fait à partir d'un dispositif entièrement digital et reposant sur le "mobile learning". Ainsi, pendant 5 jours à compter de la date de leur inscription, les participants ont pour mission de remporter un maximum de points en répondant correctement à 50 questions liées à la prévention des risques ou correspondant à des mises en situation fictives. Pour encourager les jeunes à acquérir des compétences solides en prévention des risques, le challenge s'inscrit dans leur parcours de formation. Les enseignants et les équipes pédagogiques ont ainsi pour mission de recruter un maximum de joueurs à rejoindre leur équipe (90 maximum par équipe), les coacher et les challenger afin de créer une véritable émulation autour du challenge et les aider à progresser. Et toutes les questions du challenge resteront accessibles tout au

long de l'année scolaire sur l'application pour continuer à aborder les problématiques de prévention pendant les cours. Cette année, le challenge permettra aux 10 participants qui l'auront relevé dans sa totalité et

qui auront obtenu le plus de points, de gagner un VTT électrique pour le 1^{er}, une caméra GoPro pour le 2^e, un mini projecteur vidéo pour le 3^e et une enceinte bluetooth pour du 4^e au 10^e prix. 10 autres participants seront tirés au sort dans chaque région et récompensés avec des écouteurs sans fil. 3 ambassadeurs sont également récompensés dans chaque région avec une caméra Go Pro (1^{er} prix), une montre connectée (2^e prix) et une enceinte Bluetooth (3^e prix). L'établissement ayant la plus grande proportion de participants par rapport à son effectif recevra quant à lui un babyfoot. Enfin, une super finale réservée au meilleur établissement de chaque région se tiendra à l'occasion des Journées de l'innovation pédagogique, organisées à Arras du 26 au 28 mars 2024 par le CCCA-BTP, partenaire de l'OPPBTP dans cette action de sensibilisation.



COMMUNICATION

→ UNE NEWSLETTER MENSUELLE POUR INFORMER NOS ADHÉRENTS DE TOUTES NOS OFFRES PARTENAIRES

Cette semaine a été mise à disposition sur le CRM E-Deal la 1^{ère} newsletter des Offres Partenaires.

Cette newsletter vous sera proposée chaque mois par Béranger Développement avec les offres et actualités des partenaires de la CAPEB (promotions, conditions CAPEB, présentation d'un partenaire, événements, actualités...).

À partir de février, chaque CAPEB aura la possibilité d'ajouter le logo de son département, d'ajouter des offres et actualités sur ses partenaires locaux ou de l'envoyer telle quelle à ses adhérents

depuis le CRM. L'email proposé ce mois de janvier ne bénéficie cependant pas encore de cette fonctionnalité puisque la mise à jour du CRM permettant cela aura lieu début février. L'objectif de ces newsletters est évidemment d'informer nos adhérents des avantages et conditions CAPEB auxquels ils ont droit. Les offres et autres infos de la newsletter du mois de janvier concernent Simplebo qui a prolongé son offre de Noël (50 % sur les frais de création ou

de refonte d'un site internet avant le 31 janvier), Sage qui propose 25% sur les modules Paie et RH jusqu'au 31 janvier, Berner qui propose une offre CAPEB par métier du 1^{er} janvier au 31 mars 2024. Vous y trouverez également les offres de Taffeo (7 jours de test sans engagement + un mois gratuit), Néo Systems qui présente son offre pour les adhérents CAPEB en vidéo et GRDF qui annonce les Rendez-Vous de la Filière Gaz 2024!



RÉSEAU

→ LE SALON PLANÈTE ET ENERGIES OUVRE SES PORTES CE 26 JANVIER

La CAPEB sera présente sur le salon planète et énergies qui se déroulera du vendredi 26 au dimanche 28 janvier 2024 au Centre des Congrès d'Épinal.

Sur un stand de 400 m², la CAPEB entend mettre en avant les métiers du bâtiment, le savoir-faire local axé sur la rénovation énergétique des bâtiments. Les services de la CAPEB seront également présents pour renseigner les entreprises notamment sur les nouveaux dispositifs MaPrimRenov' et MaPrimAdapt. Deux temps forts sont prévus avec un atelier découverte du basket fauteuil. Le vendredi matin, les visiteurs sont invités à se confronter aux joueurs de l'USVH VANDOEUVRE et à la team CAPEB pour appréhender le handicap de façon

ludique et positive. Une déclinaison explicite du partenariat que la CAPEB a signé avec l'Association Handisport pour promouvoir les Handibat et Silverbat et les artisans du bâtiment qui adaptent les logements et permettent aux personnes à mobilité réduite d'y vivre mieux. L'accessibilité du logement et la pratique sportive favorisent l'autonomie des personnes en situation de handicap et favorise leur inclusion avec un objectif partagé : mettre l'humain et son bien être au cœur de nos



priorités. Le 2^e temps fort du salon sera l'apéritif de chantier que la CAPEB proposera samedi midi à ses adhérents et à ses partenaires.

ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : POINT SUR LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

Une visioconférence avait été organisée fin 2023 sur le fonctionnement des commissions départementales Qualibat du 22 novembre 2023.

Une enquête est maintenant lancée jusqu'au 2 février 2024, afin que les CAPEB (notamment celles qui n'ont pas pu participer à la visioconférence) puissent faire part de leurs remontées. Les Secrétaires Généraux départementaux de la CAPEB ont ainsi reçu un mail contenant le lien pour répondre à l'enquête (adressé par VIP.CAPEBDE@sphinxonline.com).

Pour ce qui est de l'audit énergétique, et à la suite des dernières évolutions, il est proposé d'organiser une nouvelle visioconférence avec QUALIBAT sur la qualification audit énergétique. Au 4 janvier 2024, le nombre d'entreprises RGE est de 61 228 selon [les statistiques de l'Ademe](#) qui vient par ailleurs de développer un outil de

visualisation des entreprises RGE par région et par département.

Concernant ECO Artisan, leur nombre s'élève à ce jour à 5 784 entreprises. On rappellera à ce sujet que des réflexions ont été conduites tout au long de l'année 2023 en vue de faire évoluer la qualification ECO Artisan en tenant compte du contexte des aides, notamment MaPrimeRenov'2024 et des attentes sociétales en matière de RSE. La qualification ECO Artisan rénovée doit faire l'objet d'un plan d'actions en 2024. Par ailleurs, l'expérimentation « Qualification chantier » n'est plus accessible aux entreprises, puisqu'elle se terminait le 31 décembre 2023. Néanmoins, la CAPEB réfléchit



à un dispositif alternatif autour du Certificat de Conformité et Rénovation Énergétique.

Enfin, tous les textes relatifs aux évolutions de MaPrimeRénov' et du dispositif des CEE sont parus. Une CPE récapitulative est en cours de finalisation pour aider les entreprises RGE à s'y retrouver. La prochaine Instance Partenariale RGE prévue le 2 février 2024 sera l'occasion de faire un nouveau point de situation sur ces dispositifs.

→ SAGE LANCE UN APPEL AU RÉSEAU CAPEB

Dans le cadre du partenariat que nous avons signé avec Sage, l'idée de constituer un Club Utilisateurs SAGE/CAPEB a émergé puis a été validée par le Conseil d'administration confédéral.

Nous recherchons donc des artisans, élus ou adhérents, pour constituer ce Club. L'idée est de les consulter 1 à 2 fois par an pour recueillir leurs avis sur les solutions proposées par ce partenaire.

L'objectif est d'échanger sur les fonctionnalités et les besoins spécifiques des entreprises artisanales du bâtiment pour, finalement, faire évoluer les outils.

Tout utilisateur averti de SAGE BATIGEST, quel que soit son métier ou son département, peut devenir membre de ce Club. Si vous êtes intéressés ou pour proposer cette opportunité à vos adhérents, [cliquez-ici](#).

Sage

MÉTIER S

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE LA COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE

Ce 25 janvier, le Président des Métiers Couverture & Plomberie Chauffage a réuni les conseillers couvreurs et plombiers chauffagistes pour faire le point sur les dossiers de l'année et les actualités immédiates.

Ils ont commencé par aborder les travaux en cours dans le but d'aider les entreprises artisanales du bâtiment à s'inscrire dans une démarche commerciale plus offensive et à optimiser leur relation client. Cette démarche a d'ores et déjà fait l'objet d'un dépliant – qui sera routé d'ici la semaine prochaine dans les CAPEB départementales qui en ont fait la demande – et sera nourrie par d'autres supports de communication à venir.

Jean-Claude Rancurel et ses conseillers ont ensuite évoqué la lettre ouverte du Président des Métiers CPC de la région AURA et décidé de

la réponse des Métiers Couverture à lui apporter. De même, ils ont décidé des suites à donner au courrier de CEDEAO concernant MaPrimeAdapt'. Après un échange sur l'évolution de QualiPV-bât et un premier point d'organisation des Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB de Bordeaux, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont séparés comme à leur habitude.

Les premiers sont revenus sur les Rencontres des Métiers, évoqué leurs partenariats, les travaux en cours dans la filière (HabitA+, Association PG, AFPAC). Ils ont également examiné une proposition de contenu pour un flyer "chauffage"



destiné à rassurer les clients au regard de leurs installations gaz et fioul. Enfin, ils ont fait un état des lieux des retours de l'enquête "biofioul" avant de finir par un point sur l'évolution du NF DTU PAC.

De leur côté, les couvreurs ont travaillé sur les Rencontres des Métiers du Bâtiment, examiné les questions de TVA avec la spécialiste de la fiscalité à la CAPEB Nationale, puis fait un tour d'horizon des autres dossiers en cours.



→ UN WEBINAIRE SUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS À BOIS

Les Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage vous proposent de participer à un webinar pour vous présenter la réglementation applicable à l'entretien des appareils décentralisés à bois, le ramonage ainsi que les outils CAPEB associés. Ce webinar aura lieu le jeudi 1^{er} février 2024 de 17h30 à 18h30. [Pour vous inscrire, c'est ici](#).



■ PRESSE

La conférence de presse de la semaine dernière a suscité plusieurs demandes d'interviews. Ainsi, le Président a répondu aux questions du quotidien Les Echos ce lundi. Il a par ailleurs donné une interview au magazine « Maison et Travaux Pro » qui souhaitait recueillir le point de vue de la CAPEB sur les simplifications, sur la réforme de MaPrimeRénov' et sur les enjeux Compétences et recrutement dans l'artisanat du bâtiment.

■ CESE

Après la réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qu'il présidait lundi soir, Jean-Christophe Repon a participé à soirée des vœux organisée par le CESE mardi soir. Quant à la Commission Travail et



Emploi, qui se réunissait mercredi, elle a auditionné l'Institut national d'études démographiques et examiné les résultats d'un questionnaire du Credoc sur l'articulation des temps (vie professionnelle, vie sociétale/sociale, vie personnelle) et les évolutions de l'organisation du travail.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P qui s'est réuni ce jeudi 25 janvier était très particulier puisqu'il a été celui de la passation du poste de Président entre Dominique Métayer et Michel Picon, Président de l'UNAPL en présence de Bruno Le Maire. Nous saluons à cette occasion Dominique Métayer qui a su, pendant 3 ans, assurer l'unité et la cohésion de l'U2P et faire grandir l'organisation tant sur le plan démocratique (en confiant aux vice-présidents des attributions précises dans les différents domaines d'intervention propres aux organisations représentatives au niveau interprofessionnel) que

sur le plan de l'ouverture à l'ensemble des TPE en amenant l'U2P vers de nouveaux statuts qui lui permettront de gagner en proximité, en visibilité et en représentativité dans les mois à venir.

■ PARITARISME

C'est au nom de l'U2P que Jean-Christophe Repon participait cette semaine aux échanges entre partenaires sociaux à propos de l'article L.1 du code du travail sur l'emploi des seniors, le CET universel, la progression des carrières, les reconversions professionnelles et la prévention de l'usure professionnelle. Une 3^e réunion de négociation interprofessionnelle avait lieu à ce sujet mercredi, puis des rencontres bilatérales avec les organisations de salariés jeudi matin et vendredi matin. Une 3^e et dernière séance de diagnostic sur ces mêmes sujets était également programmée ce vendredi après-midi entre les chefs de file de la négociation.

..... GOUVERNEMENT

→ RÉVISION DE MAPRIMERÉNOV' : UNE PREMIÈRE RÉPONSE ENCOURAGEANTE À L'APPEL DE LA CAPEB

Lors de la séance des questions au gouvernement ce mercredi, la députée du Morbihan Anne Le Hénanff a fait part de la lettre ouverte envoyée à Matignon par la CAPEB et une trentaine de ses partenaires pour solliciter une révision de la réforme de MaPrimeRénov'.

Le ministre Christophe Béchu a indiqué qu'il avait bien reçu ce courrier ainsi que le nouveau Premier ministre et a fait mention de nos propositions concernant les GME et nos différentes pistes de simplifications. En réponse, il a annoncé la réunion, en février, d'un Comité de suivi de la Rénovation énergétique afin de regarder ce qui pourra être simplifié pour faciliter le quotidien des artisans qui sont en première ligne pour relever ce défi de la rénovation énergétique. Nous nous félicitons de cette annonce et attendons avec impatience ce rendez-vous en espérant qu'il débouche sur

des simplifications concrètes et rapides mais pas seulement, car les propositions que nous avons formulées dans notre lettre ouverte vont au-delà : permettre des rénovations d'ampleur dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux, mettre en œuvre un Certificat de conformité – Rénovation Énergétique, spécialement adapté aux TPE, consistant en la réalisation, en fin de chantier, d'un contrôle de conformité des travaux pour les entreprises non RGE. Il faut aussi permettre

aux occupants de passoires thermiques d'être aidés même en cas de réalisation de mono-gestes, compatibles avec une rénovation globale. Nous jugeons tout aussi essentiel de faciliter la création des GME non solidaires et toutes autres alternatives équivalentes pour permettre au plus grand nombre de petites entreprises de contribuer à ces chantiers de rénovation énergétique. Enfin, il faut apporter une solution au reste à charge des ménages en créant un prêt vert en 3 clics à taux bonifié, garanti par l'État et distribué par toutes les banques.

→ CE QUE L'ON RETIENDRA DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Lors de la longue conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière, le Président de la République a insisté sur la nécessité de simplifier.

En réponse, il a prôné la simplification partout où cela est possible et a laissé entendre que s'il était possible de créer de nouveaux logements en vue des JO dans le cadre d'opérations d'intérêt national, il devait être possible de décider d'en créer d'autres en dehors de ce contexte. Il a également fait part de sa volonté de simplifier MaPrimeRénov' et de continuer à accorder d'importants crédits à la rénovation énergétique des logements. Le Chef de l'Etat a insisté sur la simplification comme un mot d'ordre général, au-delà même du logement, « Je demande au gouvernement de supprimer les normes, réduire les délais, faciliter

encore les embauches, augmenter tous les seuils de déclenchement d'obligations. C'est au fond la France du bon sens plutôt que la France des tracas » a-t-il déclaré, appelant le Gouvernement à porter « un acte II d'une loi pour la croissance, l'activité et les opportunités économiques pour permettre de libérer davantage encore ceux qui font, qui innovent, qui osent, qui travaillent. Produire plus, innover davantage, aller plus vite ». Une intention que nous approuvons et ce, d'autant plus que nous avons nous-mêmes formulé nombre de propositions de simplifications dont nous espérons bien qu'elles seront largement



© Ludovic Martin / AFP

reprises, justement parce qu'elles relèvent du bon sens. Pour autant, nous entendons rester vigilants pour qu'au nom de la simplification, l'État n'en n'arrive pas à une déréglementation irraisonnée, mettant fin, par exemple, aux exigences de qualification nécessaires pour l'exercice de nos métiers de l'artisanat.